

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 26 janvier 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 2 p. (36r, 37v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 26 janvier 1856, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29579>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 janvier 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin constate le délai d'acheminement du courrier entre Guise et Bruxelles. Sur la comptabilité de l'usine de Forest. Godin propose de vérifier si monsieur Poirier peut aider Brullé à mettre à place la comptabilité. Sur une transaction possible dans l'affaire Cador. Sur le paiement du loyer de l'usine de Forest.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 34/37 ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#), ["Godin"](#)

Personnes citées

- [Cador, Louis](#)
- [Poirier \[monsieur\]](#)
- [Wafflaer \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine

Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Janv le 26 Janv 1836

36

37

Mon cher monsieur Brûlé

je ai reçu votre lettre daté du 25 et l'heure de Brûlé
du 26 et arrivée ici le 25 au matin. c'est donc à peu
près la même heure que la vienne

nous examinerons pour savoir le chiffre de la

valise il restera tout de même que je vous explique de
brèque ence de ce malentendu surtout ce que maniera qu'il
ont été établis jusqu'au 1^{er} juillet présent une situation
assez pour moi entière que la valeur dont il l'ont
représenter le prix qu'il me coûte et que supposant que l'on
arrive à l'arrondir entièrement il n'y aurait que plus de
utilité pour moi de vous faire liquider dans un
dans mes débours.

je vais examiner si un poème peut vous aider
dans la négociation des comptes que je vous ai indiqués
d'individu dans votre comptabilité je ne saurais donc
pas y aller qu'autant que je serai certaine de ce que
je fais et si vous en comprenez par dove venir la
réelle application.

quant à monsieur Massilleau répond que lorsque
je fais à regard de Cédras est un service que je lui
demande dans lequel il me a appris que des obligations
puisque Cédras ne lui est d'autre garantie celle que il
m'a fait de faire néanmoins y attacher un prix quelconque tout
une chose que je ne vous ai pas mis en mesure de prouver
que ce conséquence dans le prix de bon volonté en faire le
chiffre afin de me le faire connaître

vous me demandez si vous devez payer un an
de loyer d'instance au lieu de six mois vous comprenez
que vraiment autant lui compler jusqu'à ce que je
sois propriétaire soyez ne pas malin vendre ainsi
les services que je point lui demandé je ne crois pas qu'il

35

je n'ose pas le faire mais c'estas que les
les siennes ests aussi une explication que
n'importe a toutes les
mais je n'ose pas le faire mais que
les siennes ests aussi une explication que
les siennes que n'importe a toutes les
mais je n'ose pas le faire mais que



lundi le 7 février 1633

36
40

Mon cher abbé de Brulli

je vous retourne sans délai le manuscrit
que vous m'avez a ma signature j'y ai
joint a la présente

l'abbé qui fait demander que par sa
faveur elle demande que maintiennent que la
justice des hommes ma bonne raison contre le
que je soule faire ne pas le maintenir au d'espous
ou le protestant de remplir les obligations suscrites
il m'ait pas esté faire maintenir

je vous donne pour le instant copies de deux
et vous dire que attendant la justice de Dieu
je vous engage a me donner sans délai pour la
regularisation de mon affaire cette fois au moins
telle que pour que je lui envoie de temps et
peuvent le faire de temps et
assez que il n'a pas le obligation
assez que il n'a pas le obligation

je vous donne le moins

